

Image not found or type unknown



Vente par correspondance, publicite

Par **Mezz_old**, le **05/09/2007** à **09:21**

Si un article est affiché à 0.00 Euro, que je l'achète, que l'on me renvoie un bon de commande et une facture en disant que ma commande a été prise en compte, que peut faire le vendeur pour ne pas me vendre son article à 0.00 Euro??

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **17:43**

Bonjour.rnrnJ'imagine que l'article en question vaut nettement plus non?rnrnSi tel est le cas, il pourrait agir en annulation du contrat aux motifs d'une erreur sur les qualités substantielles.

Par **Mezz_old**, le **05/09/2007** à **17:47**

Merci, rnl suffit donc au vendeur de dire qu'il s'agit d'une erreur d'affichage en fait??rnrnMerci à vous et à bientôt

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **17:54**

C'est plus compliqué que ça.rnrnTechniquement, le contrat est conclu au prix de 00 euros.rnl a donc l'obligation de délivrer la chose.rnrnMaintenant, il ne va pas hésiter à aller en justice pour demander la nullité du contrat.